

Sud-Ouest
5 octobre 2010
www.sudouest.fr

Vallée d'Aspe : nouvelle bataille autour de l'environnement

Les projets de microcentrales à Lescun et Urdos cristallisent le débat entre les aménageurs et les écologistes.



Le préfet s'apprête à rédiger un arrêté autorisant ou non la construction des microcentrales dans la vallée. ARCHIVES G. BONNAUD

Cela faisait longtemps que le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) n'avait été aussi partagé sur un projet. En prévision de la durée des débats, la préfecture avait d'ailleurs mis en place une séance spéciale jeudi 29 septembre après-midi. Le Coderst, présidé par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, devait émettre un avis sur les projets de microcentrales avant la publication d'un arrêté.

L'un des projets est porté par la Shem, à Urdos, sur les cours d'eau Larry et Lauga ; le second, à Lescun, sur l'Ansabère. Ces deux dossiers, défendus par les communes, ont fait l'objet d'une enquête publique et d'un avis favorable du commissaire enquêteur.

Lors du Coderst, la Direction des territoires et de la mer (ex DDA, DDE...), qui instruisait le dossier, a indiqué au préfet qu'il était préférable de renoncer à ces projets en vertu du futur schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage), qui identifie déjà les cours d'eau concernés en « bon état » ou en « réservoir biologique » - même si le classement n'interviendra pas avant un an. Selon la DDTM, des aménagements risqueraient de déclasser les rivières.

Les maires des villages concernés ne l'ont pas entendu de cette oreille. Ils considèrent en effet que l'impact sur l'environnement est minime. Résultat, pour Lescun, sur 20 personnes présentes, neuf ont voté contre le projet de microcentrale et huit ont voté pour. Trois se sont abstenus. Pour Urdos, 9 voix pour, 9 voix contre, deux abstentions. C'est dire si les desseins sont opposés. D'un côté, les services de l'État, les pêcheurs et les écologistes émettent un avis défavorable ; de l'autre, les représentants du monde agricole, économique et des personnes qualifiées vont dans le sens des porteurs de projets.

Deux logiques s'affrontent

Le maire de Lescun, François Bayé, soutient le projet depuis 2004. La microcentrale est pour sa commune un projet vital. « C'est tellement important pour nos villages que je me battrais jusqu'au bout. Nous sommes passés de 1 800 habitants à 180 en l'espace d'un siècle. On aura bientôt plus d'inscriptions sur le monument aux morts que de recensés. Nous avons des territoires riches, reconnus et on s'appuie là-dessus pour ne rien faire. Nous avons participé à la protection des milieux et, sous prétexte que la planète va mal, on veut ne rien faire. Mais pour guérir Paul, il ne faut pas soigner Jean ! »

Le projet hydraulique rapportera à sa commune « 100 000 € la première année, 200 000 à terme. Sachant qu'à Lescun, l'ensemble des taxes des ménages nous rapporte 72 000 €. Quelle commune accepterait de se priver de cette recette-là ? »

Face à lui, il rencontre l'opposition des pêcheurs - de plus en plus ouvertement réfractaires - et les écologistes représentés au Coderst par Michel Rodes, chargé du dossier eau à la Sepanso. « J'entends les arguments du maire de Lescun. Je sais ce que c'est que d'être élu. Mais il faut une solidarité en faveur de la nature, et que l'argent public soit utilisé à bon escient. Oui à l'argent utilisé pour aider les populations de montagne défavorisées par le handicap de la pente, de l'altitude, de l'éloignement, mais non aux aménagements à tout-va : pistes, tunnels, microcentrales. Les microcentrales ne créent pas d'emplois ! Elles créent une recette, mais c'est une régression en matière animale. Tout le monde est d'accord pour sauver les baleines, les éléphants... Mais en France, nous sommes tout de même montrés du doigt pour avoir fait disparaître l'ours, le bouquetin. Alors c'est sûr, tout le monde s'en fout du desman, de la grenouille rousse et pourtant, on n'a pas le droit. Le grand principe du Sdage est de dire que les projets ne doivent pas être déclassant. 80 % des cours d'eau des Pyrénées sont aménagés ! »

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques s'apprête à rédiger un arrêté autorisant ou non la construction des microcentrales de la vallée d'Aspe. Les protagonistes auront quinze jours pour faire une contre-proposition. Ensuite, l'arrêté est définitif.